



An agency of the Government of Ontario



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

This document was retrieved from the Ontario Heritage Act Register, which is accessible through the website of the Ontario Heritage Trust at **www.heritagetrust.on.ca**.

Ce document est tiré du registre aux fins de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, accessible à partir du site Web de la Fiducie du patrimoine ontarien sur **www.heritagetrust.on.ca**.

N° de dossier : ACS2025-PDB-RHU-0033

6 août 2025

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

RECEIVED
2025/08/06
(YYYY/MM/DD)
Ontario|Heritage Trust

OBJET : Désignation le FLEMING CONVALESCENT HOME, LE 410-412 RUE BESSERER, en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*

Nous tenons à vous informer par la présente que le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa, lors de sa réunion du 23 juillet 2025, a approuvé la recommandation suivante concernant l'objet susmentionné :

Que le Conseil émette un avis d'intention de désigner Fleming Convalescent Home, le 410-412 rue Besserer, en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* conformément à la Déclaration de la valeur de patrimoine culturel.

Vous pouvez consulter sur le site Web de la Ville (ottawa.ca/OrdresDuJour) une copie du rapport complet sur cette question, ainsi que le procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2025 du Conseil municipal.

Vous trouverez ci-joint l'avis d'intention de désigner, signifié conformément à la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, et qui sera publié en ligne sur le site ottawa.ca/AvisBiensPatrimoniaux le 6 août 2025. Vous aurez 30 jours à compter de la date de la publication de cet avis, soit jusqu'au 5 septembre 2025, pour vous opposer à cette désignation. Si vous souhaitez vous y opposer, vous pouvez le faire en déposant par écrit un avis d'opposition expliquant les motifs de votre opposition et faisant état de tous les

Office of the City Clerk
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West
Ottawa, ON K1P 1J1
ottawa.ca

Direct Line 613-580-2424 Ext. 28136
caitlin.salter-macdonald@ottawa.ca

Bureau du greffier municipal
Ville d'Ottawa
110, ave. Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
ottawa.ca

Ligne directe 613-580-2424 poste 28136
caitlin.salter-macdonald@ottawa.ca

autres renseignements pertinents. Cet avis doit parvenir à la greffière municipale de la Ville d'Ottawa dans les 30 jours de la publication en ligne dudit avis.

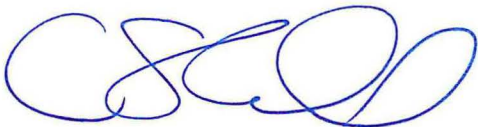
L'avis d'opposition peut être déposé par courriel à l'adresse GreffierMunicipal-ObjectionsPatrimoine@ottawa.ca, ou par courrier recommandé, ou être livré en mains propres, sur rendez-vous, à :

Caitlin Salter MacDonald, greffière municipale
À l'attention de Mélanie Blais, coordonnatrice de comité
110, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1P 1J1, code de courrier 01-71

Pour prendre rendez-vous, veuillez communiquer par téléphone avec Mélanie Blais, coordonnatrice de comité, en composant le 613-580 2424, poste 27005, ou par courriel à l'adresse Melanie.Blais@ottawa.ca. Lorsqu'il est saisi d'un avis d'opposition, le Conseil municipal se penche sur les motifs de l'opposition, ainsi que sur tous les renseignements pertinents, dans les 90 jours de la fin du délai d'opposition. Après s'être penché sur l'opposition, le Conseil municipal peut décider de révoquer l'Avis d'intention de désigner le bien ou adopter un règlement désignant le bien en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*. Si le Conseil municipal adopte un règlement pour désigner cette propriété, la Ville vous adressera une autre lettre sur les formalités à accomplir pour en appeler de cette décision auprès du Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Anne Fitzpatrick, planificatrice de la conservation du patrimoine, au 613-580-2424, poste 25651, ou par courriel à l'adresse Anne.Fitzpatrick@ottawa.ca.

Cordialement,



Caitlin Salter MacDonald
Greffière municipale

c. c. Kirsty Walker, coordonnatrice de la recherche sur le patrimoine bâti, Ville d'Ottawa
(Kirsty.Walker@ottawa.ca)
Anne Fitzpatrick, planificatrice de la conservation du patrimoine, Ville d'Ottawa
(Anne.Fitzpatrick@ottawa.ca)
Registraire, Fiducie du patrimoine ontarien (registrar@heritagetrust.on.ca)

p. j.

AVIS D'INTENTION DE DÉSIGNER LE FLEMING CONVALESCENT HOME, LE 410-412 RUE BESSERER À TITRE DE BIEN À VALEUR OU À CARACTÈRE DE PATRIMOINE CULTUREL CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 29 (3) DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO*, L.R.O. 1990, CHAP. O.18

DATÉ DU 6 août 2025 ET PUBLIÉ à cette date dans la ville d'Ottawa

VEUILLEZ NOTER que le 23 juillet 2025, la Ville d'Ottawa a établi qu'elle avait l'intention de désigner, pour sa valeur de patrimoine culturel, le Fleming Convalescent Home, le 410-412 rue Besserer en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

DESCRIPTION DU BIEN-FONDS – Maison de convalescence Fleming, 410-412, rue Besserer

La propriété sise au 410-412, rue Besserer, est un immeuble en pierre de deux étages et demi construit en 1904. Il est situé du côté sud de la rue Besserer, entre la rue Chapel et la rue Augusta, en bordure de la Côte-de-Sable, à Ottawa.

DÉCLARATION DE LA VALEUR OU DU CARACTÈRE SUR LE PLAN DU PATRIMOINE CULTUREL

La Maison de convalescence Fleming, située au 410-412, rue Besserer, a une valeur architecturale en tant qu'exemple représentatif d'une résidence de style néo-reine-Anne à Ottawa, comme en témoignent sa façade et ses lignes de toit asymétriques, sa volumétrie s'étendant sur deux étages et demi, sa véranda et son porche d'entrée, la variété de couleurs et de textures que lui confère son mélange de matériaux de parement (bardeaux d'ardoise et corniche métallique), ses boiseries décoratives et sa fenêtre en saillie centrale. Ces caractéristiques architecturales illustrent le haut degré de savoir-faire des artisans qui ont construit l'immeuble, notamment la complexité de la ligne de toit, le parement en pierres et les boiseries de l'étage supérieur. Le style néo-reine-Anne, qui était fréquemment utilisé au Canada et à Ottawa dans l'architecture résidentielle par les familles de la classe moyenne et supérieure, reflète la richesse de la famille Fleming qui a construit ce bâtiment et habité au 410-412, rue Besserer.

Le style architectural de l'immeuble ainsi que son aménagement paysager et son retrait soutiennent le caractère bâti de l'ancien domaine Besserer dans la Côte-de-Sable, au nord de l'avenue Laurier, caractérisé par les styles architecturaux qui ont prévalu pendant des décennies. Construits entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle, ces immeubles représentent les styles architecturaux populaires de cette période, notamment le style néo-reine-Anne, le style néo-Tudor, le classicisme édouardien et l'italianisme. Le quartier se distingue par l'utilisation de matériaux de construction naturels, de porches au deuxième étage, de retraits réguliers et d'arbres matures, comme le démontre le 410-412, rue Besserer. Cet immeuble à vocation résidentielle a été temporairement transformé en maison de convalescence pendant la Première Guerre mondiale et a également servi d'ambassade pendant trois ans. Sinon, le 410-412, rue Besserer, a conservé son usage résidentiel, passant d'une résidence unifamiliale à une résidence à logements multiples à partir des années 1920, comme c'est le cas un peu partout dans le quartier résidentiel de la Côte-de-Sable.

La propriété sise au 410-412, rue Besserer, présente un intérêt historique en raison de son utilisation comme maison de convalescence pendant la Première Guerre mondiale. À leur retour de la guerre, les soldats physiquement et mentalement inaptes étaient placés dans de tels établissements où des soins leur étaient prodigués. Les exécuteurs testamentaires de Sir Sandford Fleming ont offert leur résidence familiale sise au 213, rue Chapel (311, avenue Daly), pour servir de maison de convalescence, et celle-ci a ouvert ses portes en janvier 1916. Puis, en janvier 1917, Hugh et Ethel Fleming ont eux aussi offert leur maison du 410, rue Besserer afin qu'elle serve de maison de convalescence. Celle-ci était reliée au 213, rue Chapel, par un mur en pierres, et a été désignée en tant que Maison de convalescence Sir Sandford Fleming ou, encore, en tant qu'annexe de la Maison de convalescence Fleming. Les maisons de convalescence de la Première Guerre mondiale relevaient de la Commission des hôpitaux militaires (CHM), mais étaient gérées par des organisations bénévoles. La Maison de convalescence Sir Sandford Fleming et la Maison de convalescence Fleming, qui ensemble représentaient l'un des six établissements du genre dans l'est de l'Ontario et le seul à Ottawa, ont été utilisées respectivement jusqu'en 1920 et 1921. La Maison de convalescence Fleming est un exemple des premières maisons de convalescence aménagées dans de grandes résidences privées avant que l'on ne passe à l'acquisition de bâtiments publics plus vastes et à la construction d'installations spécialement conçues à cet effet. Les maisons de convalescence situées dans des « immeubles empruntés » pendant la Première Guerre mondiale ont contribué à l'évolution des hôpitaux et des soins médicaux à domicile au cours de la seconde moitié du XXe siècle.

L'utilisation de cet immeuble en tant que maison de convalescence militaire fournit des renseignements supplémentaires sur la communauté des anciens combattants de la Première Guerre mondiale et sur l'implication du gouvernement fédéral dans le traitement physique et mental des militaires au début du XXe siècle. Elle peut contribuer à clarifier le rôle de la Commission des hôpitaux militaires et les soins prodigués dans les maisons de convalescence aux « soldats invalides » de la Première Guerre mondiale. La Maison de convalescence Fleming démontre de quelle manière la Commission des hôpitaux militaires a adapté les maisons de convalescence pour qu'elles servent également d'hôpitaux et de lieux de formation professionnelle. L'étude de la Commission peut illustrer les perceptions complexes des patients et du public à l'égard des soldats qui sont revenus et des traitements qu'ils ont reçus dans les maisons de convalescence.

La maison était associée au vaste domaine de Sir Sandford Fleming, situé dans la rue Besserer et l'avenue Daly. Sanford Fleming, ingénieur civil, a été le plus grand ingénieur ferroviaire du Canada au XIXe siècle et a joué un rôle déterminant dans l'adoption de l'heure normale à l'échelle internationale. Il possédait la moitié ouest du pâté de maisons situé entre les rues Besserer et Chapel et l'avenue Daly. Sandford Fleming a acheté les lots en 1870, y compris l'immeuble en pierres connu sous le nom de Winterholme, qui servait de résidence familiale. Vers 1906-07, Sir Sandford Fleming a commencé à céder son domaine de la Côte-de-Sable, vendant le 410, rue Besserer, à son fils Hugh Percy Fleming, et les autres lots à ses fils conjointement, qui les ont aménagés dans les années 1930.

DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES

Les principales caractéristiques extérieures qui contribuent à la valeur patrimoniale du 410-412, rue Besserer, en tant qu'exemple représentatif d'un bâtiment résidentiel de style néo-reine-Anne, sont notamment les suivantes :

- volumétrie de deux étages et demi;
- ligne de toit irrégulière avec trois pignons en gambe décentrés;
- extrémités de pignon en bardeaux d'ardoise et avec fenêtre;
- parement en pierres;
- chiens-assis et bardeaux d'ardoise;
- corniche métallique;
- boiseries décoratives au deuxième étage avec notamment des frontons, des frises et une rive en pignon;
- porche fermé du deuxième étage à l'angle nord-est avec demi-boisage;
- porche avant à fronton au premier étage avec colonnes d'inspiration classique;
- fenêtre en saillie du premier étage avec parement en pierres;
- fenêtre en saillie du deuxième étage avec parement en bois;
- taille et agencement des fenêtres irréguliers à chaque étage;
- ouvertures de fenêtres à l'étage supérieur avec garniture de fronton simple sur la façade nord et garniture de bandeau sur la façade est;
- vitraux originaux;
- présence d'une véranda sur la façade ouest.

L'intérieur de l'immeuble et les éventuelles annexes ou dépendances sont exclus de la présente désignation.

OPPOSITION

Veuillez noter que quiconque souhaite s'opposer à cette désignation peut faire appel au processus d'opposition défini dans le paragraphe 29 (5) de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, en adressant à la greffière de la Ville d'Ottawa, dans les 30 jours de la publication en ligne du présent avis, un avis exposant les motifs de son opposition et tous les renseignements pertinents.

L'avis d'opposition peut être déposé par courriel

(GreffierMunicipal-ObjectionsPatrimoine@ottawa.ca). Cet avis peut aussi être déposé par courrier recommandé ou être livré en mains propres, sur rendez-vous, à :

Caitlin Salter MacDonald, greffière municipale

À l'attention de Mélanie Blais, coordonnatrice de comité

110, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1P 1J1; code de courrier interne 01-71

Lorsqu'il est saisi d'un avis d'opposition, le Conseil municipal se penche sur les motifs de l'opposition, ainsi que sur tous les renseignements pertinents, dans les 90 jours de la fin du délai d'opposition. Après s'être penché sur l'opposition, le Conseil municipal peut décider de

révoquer l'Avis d'intention de désigner le bien ou adopter un règlement désignant le bien en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Anne Fitzpatrick par courriel (Anne.Fitzpatrick@ottawa.ca).